



**NATIONS
UNIES**



Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr.
GÉNÉRALE

FCCC/AWGLCA/2008/14
17 novembre 2008

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

GROUPE DE TRAVAIL SPÉCIAL DE L'ACTION CONCERTÉE À LONG TERME AU TITRE DE LA CONVENTION

Quatrième session

Poznan, 1^{er}-10 décembre 2008

Point 2 a) de l'ordre du jour provisoire

Questions d'organisation

Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire annoté

Note du Secrétaire exécutif*

I. Ordre du jour provisoire

1. Ouverture de la session.
2. Questions d'organisation:
 - a) Adoption de l'ordre du jour;
 - b) Organisation des travaux de la session;
 - c) Élection du Bureau.
3. Permettre l'application intégrale, effective et continue de la Convention par une action concertée à long terme, dès à présent, d'ici à 2012 et au-delà, en réfléchissant notamment à:
 - a) Une vision commune de l'action concertée à long terme;
 - b) Une action renforcée au niveau national/international pour l'atténuation des changements climatiques;
 - c) Une action renforcée pour l'adaptation;

* Le présent document a été soumis tardivement car sa mise au point a pris plus de temps que prévu.

- d) Une action renforcée dans le domaine de la mise au point et du transfert de technologies pour appuyer les mesures d'atténuation et d'adaptation;
 - e) Une action renforcée dans l'apport de ressources financières et d'investissements pour appuyer les mesures d'atténuation et d'adaptation et la coopération technologique.
4. Programme de travail pour 2009.
 5. Rapport à la Conférence des Parties à sa quatorzième session sur les progrès accomplis.
 6. Questions diverses.
 7. Rapport de la session.

II. Contexte

1. Par sa décision 1/CP.13 (Plan d'action de Bali), la Conférence des Parties a lancé un vaste processus global pour permettre l'application intégrale, effective et continue de la Convention par une action concertée à long terme, dès à présent, d'ici à 2012 et au-delà, en vue de parvenir d'un commun accord à un résultat et d'adopter une décision à sa quinzième session. Elle a décidé que le processus se déroulerait dans le cadre d'un organe subsidiaire relevant de la Convention, le Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention (le Groupe de travail spécial), qui achèverait ses travaux en 2009 et en présenterait les résultats à la Conférence pour adoption à sa quinzième session.

2. Conformément au Plan d'action de Bali, la quatrième session du Groupe de travail spécial se tiendra du lundi 1^{er} au mercredi 10 décembre 2008, parallèlement à la quatorzième session de la Conférence des Parties, à la quatrième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto, à la vingt-neuvième session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technique (SBSTA) et de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI), et à la reprise de la sixième session du Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto¹.

III. Annotations

1. Ouverture de la session

3. La quatrième session du Groupe de travail spécial sera ouverte par le Président le lundi 1^{er} décembre 2008 à Poznan (Pologne), dans les bâtiments de la Foire internationale de la ville.

2. Questions d'organisation

- a) Adoption de l'ordre du jour
4. L'ordre du jour provisoire de la session sera présenté pour adoption.

¹ La quatorzième session de la Conférence des Parties et la quatrième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto se tiendront du 1^{er} au 12 décembre 2008.

b) Organisation des travaux de la session

5. *Rappel*: À sa première session, le Groupe de travail spécial est convenu que ses sessions seraient organisées de façon à laisser suffisamment de temps aux négociations, pour permettre ainsi à la Conférence des Parties de parvenir à un accord et d'adopter une décision à sa quinzième session².

6. Le Président du Groupe de travail spécial a établi une note relative au déroulement de la quatrième session, portant essentiellement sur l'organisation des travaux, qui contient des suggestions quant à la manière dont le temps limité disponible à la session pourrait être mis à profit le plus efficacement possible. Les représentants sont invités à se reporter à cette note, publiée sous la cote FCCC/AWGLCA/2008/15, pour de plus amples informations sur l'organisation des travaux.

7. Le Groupe de travail spécial se réunira en séance plénière dans l'après-midi du lundi 1^{er} décembre 2008. Vu les contraintes de temps, il est prévu que des déclarations soient faites au nom des principaux groupes de Parties. Les délégations sont priées de limiter autant que possible la durée de leurs déclarations orales et d'en communiquer à l'avance le texte écrit aux préposés aux salles de conférence afin de faciliter le travail des interprètes. Celles qui souhaiteraient mettre le texte écrit d'une déclaration à la disposition de tous les participants devront en apporter des exemplaires à distribuer.

8. À sa première session, le Groupe de travail spécial est convenu que ses travaux devraient être facilités par des ateliers et d'autres activités permettant de préciser et de mieux comprendre les éléments énoncés dans le Plan d'action de Bali³. Il a donc demandé au secrétariat d'organiser à sa quatrième session, sous la direction du Président et en concertation avec les Parties, trois ateliers sur les thèmes suivants:

- a) Vision commune de l'action concertée à long terme;
- b) Stratégies de gestion et de réduction des risques, notamment les mécanismes de mutualisation et de transfert des risques tels que l'assurance;
- c) Coopération en matière de recherche-développement sur les technologies actuelles, nouvelles et innovantes, y compris les solutions gagnant-gagnant.

9. Ces trois ateliers se tiendront dans la première semaine de la série de sessions. Le Président récapitulera les vues exprimées au cours des ateliers à l'occasion d'une séance plénière du Groupe de travail spécial à la présente session. Ce récapitulatif figurera dans le résumé de la session établi par le Président, conformément aux conclusions formulées par le Groupe de travail spécial à sa première session.

10. Les Parties auront elles-mêmes la maîtrise des ateliers, ce qui signifie que les discussions se fonderont avant tout sur leurs contributions. Toutes les Parties sont invitées à contribuer à ces échanges interactifs et à apporter aux ateliers leurs idées et propositions quant aux moyens concrets de réaliser le mandat du Plan d'action de Bali. Il leur est demandé de présenter de brefs exposés consacrés à des propositions (ne dépassant pas dix minutes, et, le cas échéant, cinq diapositives) et de limiter la durée de toute autre intervention (trois minutes au maximum). Les Parties qui comptent exposer des propositions

² FCCC/AWGLCA/2008/3, par. 24.

³ FCCC/AWGLCA/2008/3, par. 26.

sont priées d'en informer le secrétariat à l'avance pour que le Président puisse regrouper les exposés portant sur des sujets connexes⁴.

11. Les Parties sont invitées à se reporter au site Web de la Convention⁵, qui donne un aperçu de l'organisation de la session, et à consulter le programme quotidien publié pendant la session, qui donne des renseignements détaillés et actualisés sur le calendrier des travaux du Groupe de travail spécial, y compris sur l'organisation des trois ateliers mentionnés ci-dessus au paragraphe 8.

12. À sa vingt-quatrième session⁶, le SBI a recommandé que les séances se terminent en principe à 18 heures, quitte à être prolongées exceptionnellement jusqu'à 21 heures, mais pas au-delà. La présente session sera organisée en conséquence.

13. *Mesures à prendre*: Le Groupe de travail spécial est invité à arrêter les modalités d'organisation de la session.

FCCC/AWGLCA/2008/14

Ordre du jour provisoire annoté. Note du Secrétaire exécutif.

FCCC/AWGLCA/2008/15

Note relative au déroulement de la quatrième session. Note du Président.

c) Élection du Bureau

14. *Rappel*: En application de l'article 27 du projet de règlement intérieur en vigueur⁷ et conformément au paragraphe 5 de sa décision 1/CP.13, la Conférence des Parties, à la dernière séance de sa treizième session, a élu M. Luiz Figueiredo Machado (Brésil) Président et M. Michael Zammit Cutajar (Malte) Vice-Président du Groupe de travail spécial, étant entendu que ces postes seraient occupés chaque année alternativement. À la suite de consultations menées à la demande du Président de la treizième session de la Conférence des Parties au sujet des candidatures aux postes de membres des bureaux des organes créés au titre de la Convention et du Protocole de Kyoto, il a été confirmé que M. Zammit Cutajar était disponible pour exercer les fonctions de président et que M. Figueiredo Machado l'était également pour celles de vice-président pour le prochain mandat d'un an, et la candidature de M^{me} Lilian Portillo (Paraguay) au poste de rapporteur a été proposée pour le prochain mandat d'un an.

15. Pour permettre au président actuel du Groupe de travail spécial de continuer à s'acquitter de ses tâches jusqu'à la fin de la quatorzième session de la Conférence des Parties, et en particulier de présenter le rapport d'activité du Groupe de travail spécial au cours de la réunion de haut niveau de la Conférence des Parties, il est proposé que celle-ci procède à l'élection des prochains président et vice-président à la dernière séance de sa quatorzième session.

16. *Mesures à prendre*: Le Groupe de travail spécial sera invité à élire son rapporteur pour le prochain mandat d'un an (2009).

⁴ Les Parties qui souhaitent présenter un exposé sont invitées à se mettre en rapport avec le secrétariat (lcaworkshops@unfccc.int) dans les meilleurs délais, et en tout état de cause pour le 1^{er} décembre 2008 au plus tard.

⁵ <http://unfccc.int/meetings/cop_14/items/4481.php>.

⁶ FCCC/SBI/2006/11, par. 102.

⁷ FCCC/CP/1996/2.

3. Permettre l'application intégrale, effective et continue de la Convention par une action concertée à long terme, dès à présent, d'ici à 2012 et au-delà, en réfléchissant notamment à:

- a) Une vision commune de l'action concertée à long terme;
- b) Une action renforcée au niveau national/international pour l'atténuation des changements climatiques;
- c) Une action renforcée pour l'adaptation;
- d) Une action renforcée dans le domaine de la mise au point et du transfert de technologies pour appuyer les mesures d'atténuation et d'adaptation;
- e) Une action renforcée dans l'apport de ressources financières et d'investissements pour appuyer les mesures d'atténuation et d'adaptation et la coopération technologique.

17. *Rappel:* À sa première session, le Groupe de travail spécial a invité son Président à établir un résumé des avis exprimés au cours des échanges de vues auxquels les Parties procéderaient lors de ses sessions⁸. Le résumé des avis exprimés au cours de la troisième session, tel que l'a établi le Président, figure dans le document FCCC/AWGLCA/2008/13.

18. À sa deuxième session, le Groupe de travail spécial a invité les Parties à présenter des idées et des propositions et, le cas échéant et dans la mesure du possible, des textes précis de propositions sur les éléments figurant au paragraphe 1 du Plan d'action de Bali, en tenant compte des liens réciproques entre ces éléments et les différents alinéas dudit paragraphe, afin de bien centrer l'examen des cinq éléments⁹. Il a en outre invité les Parties à présenter des idées et des propositions sur les thèmes des ateliers prévus pour 2008.

19. À sa troisième session, le Groupe de travail spécial a invité le Président à élaborer, sous sa propre responsabilité, un document rassemblant les idées et propositions émises par les Parties au sujet des éléments figurant au paragraphe 1 du Plan d'action de Bali, en tenant compte des idées et propositions présentées par les organisations observatrices accréditées¹⁰. Pour élaborer ce document, le Président s'est appuyé sur les communications écrites reçues avant le 30 septembre 2008 en réponse aux invitations contenues dans le Plan d'action de Bali et dans les conclusions des première et deuxième sessions du Groupe de travail spécial¹¹, ainsi que sur les exposés présentés aux ateliers de session. Il lui a en outre été demandé de mettre à jour ce document avant la clôture de la quatrième session en se fondant sur les communications reçues après le 30 septembre 2008 et sur les idées et propositions avancées durant cette session¹².

⁸ FCCC/AWGLCA/2008/3, par. 22 et 26.

⁹ FCCC/AWGLCA/2008/8, par. 25 et 26.

¹⁰ FCCC/AWGLCA/2008/12, par. 27.

¹¹ Décision 1/CP.13, par. 8, document FCCC/AWGLCA/2008/3, par. 23, et document FCCC/AWGLCA/2008/8, par. 25 et 26.

¹² FCCC/AWGLCA/2008/15, par. 9.

20. À sa deuxième session, le Groupe de travail spécial a prié le secrétariat, pour autant que des ressources financières soient disponibles, d'établir et de lui présenter pour examen à sa quatrième session les documents suivants¹³:

a) Un document technique sur les difficultés rencontrées et les perspectives ouvertes en matière d'atténuation dans le secteur agricole;

b) Un document technique sur les mécanismes, notamment des outils d'assurance novateurs, qui peuvent être utilisés pour gérer les risques financiers résultant des effets directs des changements climatiques dans les pays en développement, y compris l'examen de la situation très particulière des plus vulnérables d'entre eux, singulièrement les pays les moins avancés, les petits États insulaires en développement et les pays d'Afrique, et la conception de mécanismes appropriés conjuguant les apports d'experts techniques dans les domaines de l'assurance, de la réassurance et de l'évaluation des aléas;

c) Une mise à jour du document technique sur les investissements et les flux financiers nécessaires pour faire face aux changements climatiques¹⁴, compte tenu du paragraphe 1 du Plan d'action de Bali;

d) Une note d'information sur les activités liées à l'adaptation entreprises au sein du système des Nations Unies.

21. Ces documents – publiés sous les cotes FCCC/TP/2008/8, FCCC/TP/2008/9, FCCC/TP/2008/7 et FCCC/AWGLCA/2008/INF.2, respectivement – fourniront des contributions aux travaux du Groupe de travail spécial à sa quatrième session.

22. *Mesures à prendre*: Le Groupe de travail spécial sera invité à étudier les idées et propositions rassemblées par le Président, à clarifier les propositions faisant partie des sujets de discussion, à en identifier les points communs et à examiner ce qui doit être négocié au titre de chacun des cinq éléments du Plan d'action de Bali pour parvenir d'un commun accord à un résultat.

<i>FCCC/AWGLCA/2008/13</i>	<i>Résumé des points de vue exprimés au cours de la troisième session du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention. Note du Président.</i>
<i>FCCC/AWGLCA/2008/15</i>	<i>Note relative au déroulement de la quatrième session. Note du Président.</i>
<i>FCCC/AWGLCA/2008/16</i>	<i>Idées et propositions concernant le paragraphe 1 du Plan d'action de Bali. Note du Président.</i>
<i>FCCC/AWGLCA/2008/INF.2</i>	<i>Adaptation-related activities within the United Nations system. Note by the Secretariat.</i>
<i>FCCC/AWGLCA/2008/MISC.5</i>	<i>Ideas and proposals on the elements contained in paragraph 1 of the Bali Action Plan. Submissions from Parties.</i>

¹³ FCCC/AWGLCA/2008/8, par. 28.

¹⁴ Investment and Financial Flows to Address Climate Change.
<http://unfccc.int/files/cooperation_and_support/financial_mechanism/application/pdf/background_paper.pdf>.

FCCC/AWGLCA/2008/MISC.6	<i>Ideas and proposals on the elements contained in paragraph 1 of the Bali Action Plan. Submissions from intergovernmental organizations.</i>
FCCC/TP/2008/7	<i>Investment and financial flows to address climate change: an update. Technical paper.</i>
FCCC/TP/2008/8	<i>Challenges and opportunities for mitigation in the agricultural sector. Technical paper.</i>
FCCC/TP/2008/9	<i>Mechanisms to manage financial risks from direct impacts of climate change in developing countries. Technical paper.</i>

4. Programme de travail pour 2009

23. *Rappel*: À sa première session, le Groupe de travail spécial est convenu d'entreprendre l'examen de son programme de travail pour 2009 à sa deuxième session, en 2008, et de l'achever au plus tard à sa quatrième session de 2008¹⁵.

24. À sa deuxième session, il a confirmé qu'il tiendrait quatre sessions en 2009 – en mars/avril, en juin à l'occasion de la trentième session du SBSTA et du SBI, en août/septembre et à l'occasion de la quinzième session de la Conférence des Parties¹⁶ – conformément au calendrier général des réunions organisées dans le cadre de la Convention. Le Groupe de travail spécial a noté que, aux fins de planification, il faudrait décider au plus tard à la quatorzième session de la Conférence des Parties si une session supplémentaire serait nécessaire en 2009¹⁷.

25. À sa troisième session, le Groupe de travail spécial a conclu l'examen de la démarche à suivre pour mener ses travaux en 2009. Il a résolu de se consacrer pleinement aux négociations en 2009 et d'organiser ses travaux en conséquence, en envisageant tous les éléments du Plan d'action de Bali de manière globale et équilibrée¹⁸.

26. *Mesures à prendre*: Le Groupe de travail spécial sera invité à achever l'examen de son programme de travail pour 2009 et à déterminer si une session supplémentaire est à prévoir pour l'an prochain.

5. Rapport à la Conférence des Parties à sa quatorzième session sur les progrès accomplis

27. *Rappel*: À sa treizième session, la Conférence des Parties a prié le Groupe de travail spécial de lui rendre compte à sa quatorzième session des progrès accomplis. Le rapport demandé sera présenté à la Conférence des Parties par le Président à l'ouverture de la réunion de haut niveau le jeudi 11 décembre. La Conférence des Parties est convenue en outre de faire le point des progrès accomplis à sa quatorzième session, sur la base du rapport soumis par le groupe¹⁹.

¹⁵ FCCC/AWGLCA/2008/3, par. 25.

¹⁶ Du 30 novembre au 11 décembre 2009.

¹⁷ FCCC/AWGLCA/2008/8, par. 36.

¹⁸ FCCC/AWGLCA/2008/12, par. 33.

¹⁹ Décision 1/CP.13, par. 9 et 10.

28. *Mesures à prendre:* Le Groupe de travail spécial sera invité à examiner son rapport à la Conférence des Parties sur les progrès accomplis.

<i>FCCC/AWGLCA/2008/3</i>	<i>Rapport du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention sur sa première session, tenue à Bangkok du 31 mars au 4 avril 2008.</i>
<i>FCCC/AWGLCA/2008/6</i>	<i>Résumé des points de vue exprimés au cours de la première session du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention au sujet de l'élaboration du programme de travail biennal prescrit au paragraphe 7 du Plan d'action de Bali. Note du Président.</i>
<i>FCCC/AWGLCA/2008/8</i>	<i>Rapport du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention sur sa deuxième session, tenue à Bonn du 2 au 12 juin 2008.</i>
<i>FCCC/AWGLCA/2008/11</i>	<i>Résumé des points de vue exprimés au cours de la deuxième session du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention. Note du Président.</i>
<i>FCCC/AWGLCA/2008/12</i>	<i>Rapport du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention sur sa troisième session, tenue à Accra du 21 au 27 août 2008.</i>
<i>FCCC/AWGLCA/2008/13</i>	<i>Résumé des points de vue exprimés au cours de la troisième session du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention. Note du Président.</i>

6. Questions diverses

29. Toute autre question soulevée pendant la session sera examinée au titre de ce point.

7. Rapport de la session

30. *Rappel:* Un projet de rapport sera établi pour adoption par le Groupe de travail spécial à l'issue de sa session.

31. *Mesures à prendre:* Le Groupe de travail spécial sera invité à adopter le projet de rapport et à autoriser le Rapporteur à achever l'élaboration du rapport après la session, suivant les indications données par le Président et avec le concours du secrétariat.

Annexe

**Documents dont le Groupe de travail spécial de l'action concertée
à long terme au titre de la Convention sera saisi
à sa quatrième session**

Documents établis pour la session

FCCC/AWGLCA/2008/13	Résumé des points de vue exprimés au cours de la troisième session du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention. Note du Président.
FCCC/AWGLCA/2008/14	Ordre du jour provisoire annoté. Note du Secrétaire exécutif.
FCCC/AWGLCA/2008/15	Note relative au déroulement de la quatrième session. Note du Président.
FCCC/AWGLCA/2008/16	Idees et propositions concernant le paragraphe 1 du Plan d'action de Bali. Note du Président.
FCCC/AWGLCA/2008/INF.2	Adaptation-related activities within the United Nations system. Note by the secretariat.
FCCC/AWGLCA/2008/MISC.5	Ideas and proposals on the elements contained in paragraph 1 of the Bali Action Plan. Submissions from Parties.
FCCC/AWGLCA/2008/MISC.6	Ideas and proposals on the elements contained in paragraph 1 of the Bali Action Plan. Submissions from intergovernmental organizations.
FCCC/TP/2008/7	Investment and financial flows to address climate change: an update. Technical paper.
FCCC/TP/2008/8	Challenges and opportunities for mitigation in the agricultural sector. Technical paper.
FCCC/TP/2008/9	Mechanisms to manage financial risks from direct impacts of climate change in developing countries. Technical paper.

Autres documents disponibles

FCCC/AWGLCA/2008/3	Rapport du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention sur sa première session, tenue à Bangkok du 31 mars au 4 avril 2008.
FCCC/AWGLCA/2008/6	Résumé des points de vue exprimés au cours de la première session du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention au sujet de l'élaboration du programme de travail biennal prescrit au paragraphe 7 du Plan d'action de Bali. Note du Président.

- FCCC/AWGLCA/2008/8 Rapport du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention sur sa deuxième session, tenue à Bonn du 2 au 12 juin 2008.
- FCCC/AWGLCA/2008/11 Résumé des points de vue exprimés au cours de la deuxième session du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention. Note du Président.
- FCCC/AWGLCA/2008/12 et Corr.1 Rapport du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention sur sa troisième session, tenue à Accra du 21 au 27 août 2008.
